



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1011

OBJET : ENSEMBLE DE CONSTRUCTIONS 'LE PETIT NICE' : VALORISATION DES ÉTUDES

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ENSEMBLE DE CONSTRUCTIONS 'LE PETIT NICE' : VALORISATION DES ÉTUDES -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix, sous la maîtrise d'ouvrage de l'association des propriétaires, avec la collaboration de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a participé au montage, suivi et financement de l'étude préalable concernant l'ensemble " le Petit Nice " dont l'architecte est Candilis.
Cet ensemble est inscrit au patrimoine du XXème siècle.

Un important dossier a été rassemblé. Il présente les conditions de mise en œuvre de cet ensemble, les ébauches et plans et cherche à situer ces immeubles dans les opérations de construction des années 60. Il constitue un guide précieux pour une aide à la rénovation/restauration des lieux malheureusement partiellement dégradés.

Il a semblé cependant nécessaire de mieux expliquer l'intérêt de ces constructions auprès de la population aixoise.

Ainsi est né le projet d'une plaquette à destination d'un vaste public. Celle-ci, au format 15 cm x 15 cm, viendra compléter les documents existants : Hôtel de Châteaurenard, travaux de F. Pouillon, tableau de l'Annonciation, etc. qui sont diffusés dans les principaux lieux culturels de la ville.

Le coût de fabrication de cette plaquette a été estimé à 4 000 euros (*quatre mille euros*). La Direction Régionale des Affaires Culturelles apportera sa contribution pour la somme de 2 000 euros (*deux mille euros*).

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable pour la publication de ce document ;
- **ACCEPTER** le financement de cette publication d'un montant de 4 000 euros (quatre mille euros) dont les crédits seront disponibles en 2011 sur le chapitre 923.22.6236 article 1871 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention d'une subvention de 2 000 euros (*deux mille euros*) ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier municipal à faire recette de cette subvention.

2010.1011 - ENSEMBLE DE CONSTRUCTIONS 'LE PETIT NICE' : VALORISATION DES ÉTUDES

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**